

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 OCTOBRE 2025 – 18 H 00

Nombre de présents : 13

Etaient présents : Mesdames BRIOIS Véronique, CLAIRET Josèphe, HIELLE Sylvie, COURBOT Isabelle, COCKENPOT Marianne, DUBOIS Céline, DOUILLY Marie-Christine, Messieurs BEAUMONT Pascal, BAYARD Dominique, LORTHIOY Geoffrey, DELANNAY Christian, DUCHATEL Emmanuel et WATRE Christophe.

Sont excusés :

Mme BRUNELOT Stéphanie, donne procuration à M. WATRE Christophe
M. FLAMENT Maxime, donne procuration à M. BAYARD Dominique

Le conseil municipal s'est réuni à 18 H 00 à la salle de conseil à la Mairie. Le quorum est atteint.

Président de séance : Madame BRIOIS Véronique, Maire.

Secrétaire de séance : Madame HIELLE Sylvie.

Ordre du jour :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 08 SEPTEMBRE 2025

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

AJOUT D'UNE DELIBERATION A L'ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

2025-39 : Objet : DECISION MODIFICATIVE – TRANSFERT DE CREDITS DU COMPTE 21 AU COMPTE 23 SUITE AU REPORT DE TRAVAUX SUR DEUX EXERCICES BUDGETAIRES
DCM 2025 38

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget communal,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté en date du 25 Mars 2025,

Vu les travaux prévus initialement sur l'exercice 2025 concernant la voirie communale,

Considérant que seules deux phases seront réalisées en 2025, les règles comptables nous imposent une affectation budgétaire sur le compte 2315 en lieu et place du compte 2152 qui a été provisionné initialement.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à un ajustement comptable en transférant les crédits inscrits au compte 21 « Immobilisations en cours » vers le compte 23 « Immobilisations en cours sur plusieurs exercices »,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'approuver la décision modificative suivante :

Chapitre 21

- Compte 2152 – Installation de voirie : - 233 701.20 €

Chapitre 23

- Compte 2315 – Immobilisations corporels en cours sur plusieurs exercices : + 233 701.20 €

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision modificative.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée dans les conditions prévues par la loi.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération approuvée à l'unanimité.

2025-40 : Objet : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES RUE DU QUESTAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ
DCM 2025 39

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants,

Vu le Code civil, notamment ses dispositions relatives aux servitudes (articles 637 et suivants),

Vu le projet de convention établissant une servitude d'écoulement des eaux pluviales située rue du Questage,

Considérant la nécessité de permettre l'écoulement et la gestion des eaux pluviales issues de la voirie communale Rue du Questage, dans le cadre de l'intérêt général et de la salubrité publique,

Considérant l'accord amiable intervenu entre la Commune et le(s) propriétaire(s) concerné(s) pour la constitution d'une servitude conventionnelle d'écoulement des eaux pluviales ;

Considérant le projet d'acte notarié établi par Maîtres Daniel GALLET, Stéphanie BROUSSE et Laura FLAGOLLET, notaires à CALAIS, formalisant ladite servitude,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'approuver la convention de constitution de servitude d'écoulement des eaux pluviales située rue du Questage, telle que présentée.

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié portant constitution de ladite servitude, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 3 : Les frais liés à l'établissement de l'acte seront pris en charge par la Commune selon les termes de la convention. Ils s'élèvent à 850 €

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et sera publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Le Conseil municipal est clôturé à 18 H 15.

Mme la Présidente de Séance

Mme la secrétaire de séance

Mme Hielle Sylvie



Véronique BRIOIS
Maire de la Commune de
MOULLE
7 oct. 2025